

Déclaration préalable

Septembre 2022

Etablissement DTSI Déclaration préalable CFE CGC Orange Du mois de septembre 2022

La CFE CGC Orange a bien noté la signature tardive de notre ordre du jour. En tant qu'élus, la transmission tardive des documents impacte directement notre charge de travail et notre implication. Vous avez à bon droit le processus légal et réglementaire avec vous, mais il est également important de souligner la réactivité et le temps nécessaires à la préparation des travaux par les élus.

En refusant, entre guillemet « au droit de remontrance » donné à notre bureau, par la Loi et notre Accord sur le dialogue social, pour approuver ou désapprouver un point à l'ordre du jour sous réserve d'un complément d'étude, vous mettez ce même dialogue social sous tension. Un travail sérieux nous impose d'aller sur site à la rencontre des salariés. Le périmètre de notre établissement n'est pas localisé au site de Cachan. Un passage de 8j à 3j de préparation des dossiers du CSE n'est pas une sinécure. L'équilibre vie pro/vie personnelle des élu.e.s est une variable d'ajustement que nous ne pouvons éternellement solliciter.

Nous soulignons nos rôles dans la représentation sociale, au service des salariés, et de médiateur, à la mise en place de vos projets de transformation, dans l'intérêt de toutes les parties prenantes. Nous reviendrons sur ces points, en étudiant les projets de site de St Mauron, Tolosa, Rennes Atalante, en abordant pour chacun d'eux des problématiques singulières.

Autour de notre dialogue social, nous sommes en attente de réponses autour de l'application du règlement intérieur, le devenir des associations de site, les engagements de performance opérationnelle engageant des éléments de rétributions :

- Pour le règlement intérieur, l'inspection du travail a été sollicitée. Et nous vous sollicitons pour disposer de leurs remarques et de leurs réflexions après transmission de notre règlement intérieur et de l'avis motivé de notre instance.
-
- Le devenir des associations mises en place par les salariés, indépendamment de notre CSE, est une problématique qui mérite notre attention. Avec votre accord, ces associations ont fleuri dans nos locaux. Elles concourent au bien-être de ces sites. Vous leur avez donné les moyens de fonctionner en leur

Vos élu(e)s au CE DTSI :

AJASSE Karen, BOUTIN François-Xavier, CAO Nathalie, CHAZELAS Brigitte, DESCATOIRE Fabienne, ESNAULT Fabien, FEJOZ Sophie, GUIBERT Bernard, MOREAU Bruno, OUADI Mahmoud, TEISSANDIER Richard

AYMAT Patrice, COLLAS Virginie, DARNIS Dominique, ESCALON Danielle, HABAY Annick, KHODRI Saïd, LEROY Julien, LORTEAU Marie-Cécile, MAUREL Nadine, SERAFIN Gabriel, SOURISSEAU Hervé,

cadres ou pas, vous pouvez compter sur nous !



Déclaration préalable

Septembre 2022

octroyant gratuitement des m2. C'était un juste retour de leurs dynamismes. Les nouveaux sites ont changé les modes de fonctionnement en louant les locaux occupés en fonction de leurs destinations et de conventions de site passées entre la direction de site et le CSE dominant. Cette architecture sociale s'observe à Rennes Atalante ; une problématique apparentée a existé sur le site de Blagnac. Nous aimerions que cette architecture sociale soit l'objet d'un débat et d'une résolution, avec mise à dispositions de règles de gestion applicables sur tout le territoire national pour des raisons éthiques et de responsabilités sociales.

- Du côté de la rétribution, le mois de septembre est un mois de résultats puisque 80% d'entre nous perçoivent une part variable managériale. Si les affaires d'Orange France sont florissantes (la part division est de 142%), la part DTSI, opérateur industriel d'Orange France, est inférieure aux attentes (85% au total), notamment au regard des indicateurs chargés de suivre la production FTTH B2B et Grand Public. Elle amène un taux de paiement de 15% sur cette composante. Cette performance justifierait, malgré nous, une réorganisation des UPR et des UI après avoir engagé en décembre 2020 une *consultation sur le projet de transfert de l'activité de pilotage du THD des UPR vers les UI*. Nous dénonçons ce taux d'attribution sachant que ces indicateurs de performance ne font pas l'objet d'un accord d'entreprise. Par ailleurs vous avez engagé des économies en négociation des contrats RC Centric avec nos sous-traitants. Ces améliorations des coûts de production en utilisant la rétribution des salariés DTSI et les prestations de nos sous-traitants n'est pas une opération gagnant/gagnant. Vous avez essayé de nous rassurer sur le bien fondé de vos décision en revenant sur la contractualisation des marchés FTTH avec SCOPELEC, mais d'un point de vue salarial, nous avons l'impression d'un cercle vicieux où la Direction fait payer à son personnel ses erreurs de management dans le pilotage de ses opérations, dans les objectifs de permettre à Orange France de se gargariser sur ses résultats financiers et permettre à notre établissement d'enclencher la transformation incessante du domaine UPR/UI.

Passé ces remarques sur le dialogue social, et notre perception de nos performances opérationnelles, nous souhaitons faire le point sur le devenir de la région Midi-Pyrénées dont la capitale rose a longtemps été le symbole de la décentralisation des prises de décision, dans le domaine des Telecom, à une époque où nous étions une organisation administrative.

Dans les année soixante-dix, l'état français avait engagé un ambitieux programme de modernisation des télécommunications. Blagnac rayonnait de sa puissance. Elle avait été choisie pour accueillir la Direction des Réseaux nationaux, une composante de France Telecom, sur laquelle la DTSI s'est construite. De nombreuses personnes employées des PTT souvent sur l'île de France avaient fait le choix de rejoindre la région Midi-Pyrénées. On peut les qualifier de pionniers.

Vos élu(e)s au CE DTSI :

AJASSE Karen, BOUTIN François-Xavier, CAO Nathalie, CHAZELAS Brigitte, DESCATOIRE Fabienne, ESNAULT Fabien, FEJOZ Sophie, GUIBERT Bernard, MOREAU Bruno, OUADI Mahmoud, TEISSANDIER Richard

AYMAT Patrice, COLLAS Virginie, DARNIS Dominique, ESCALON Danielle, HABAY Annick, KHODRI Saïd, LEROY Julien, LORTEAU Marie-Cécile, MAUREL Nadine, SERAFIN Gabriel, SOURISSEAU Hervé,

cadres ou pas, vous pouvez compter sur nous !



Déclaration préalable

Septembre 2022

Quelques années plus tard, en 2006/2010, c'est le phénomène inverse qui s'est produit, avec le sinistre « Time To Move » une forme de centralisation à marche forcée. A cette époque, l'externalisation des activités est restée limitée à des technologies obsolètes ou des expertises de « niche ». L'arrivée d'un nouveau dirigeant « humain » ressuscita l'espoir des personnels, voire des Organisations Syndicales d'Orange. 15 ans plus tard, la rupture technologique liée à l'arrêt du cuivre et son remplacement par la Fibre (déployée sur 70% du territoire si l'on croit l'ARCEP) bouleversent le modèle économique de l'Entreprise. Les grands débats sur les grands changements réapparaissent.

Le temps est passé et les pionniers de la décentralisation en Occitanie ont pratiquement tous quitté l'entreprise. Ces pionniers ne sont plus en mesure de transmettre leur flamme à une nouvelle génération du fait du choix par les Hauts Dirigeants et en particulier ceux d'Orange France de réduire drastiquement les coûts dans le plan Engage 2025 et sa déclinaison « Scale up ».

L'Immobilier constitue le second poste des principales économies après le personnel. Nous dénonçons la violence avec laquelle vous allez fermer le site de Portets sur Garonne (au Sud-Ouest de Toulouse) en obligeant à minima les deux tiers des occupants actuels à rejoindre 2 ou 3 fois par semaine le superbe Campus de Balma situé à 20 km à l'Est de Toulouse. Ce site est rempli à 50% au lieu des 70% prévus à cause de l'explosion du télétravail. En terme de RSE et de bilan environnemental, le bilan carbone sera difficilement au rendez-vous.

Et bizarrement, de Blagnac il n'en est plus question : les pionniers sont-ils définitivement oubliés ? Nos voisins d'Airbus ont su garder cet esprit de pionner malgré quelques échecs retentissants (cf. A380) et planchent désormais vers les avions du futur. Blagnac se déserte d'Orange, prêt à disparaître comme la vulgaire succursale d'une épicerie. Nos dirigeants apparaissent comme les épiciers d'une époque révolue. Sont-ils mal compris ? Ce désamour, la CFE-CGC le puise, par exemple, dans les slogans « Orange Assassin » inscrits en lettres rouges sur les pancartes des manifestants de SCOPELEC la semaine dernière, lors de la visite du député de LFI François Ruffin à Saint-Orens, l'un des principaux sites de cette entreprise à l'origine tarnaise. Toute la classe politique de l'Occitanie, voire même la ministre des Ruralités elle-même en visite sur la Haute Garonne, prétend vouloir défendre sa cause. La liquidation judiciaire de SCOPELEC reste d'actualité. Malgré les performances en deçà des attentes contractuelles, nous, élus de la CFE-CGC, sommes solidaires des salariés de SCOPELEC car nous estimons qu'Orange ne fait pas assez preuve de responsabilité sociétale à leur égard. Les élus et les habitants d'Occitanie ne pourront s'empêcher de rapprocher la situation de celle, par exemple, des « métallos » aveyronnais de l'Entreprise SAM, laissés sur le carreau par RENAULT leur client historique mais malheureusement unique.

Nous avons compris qu'Orange a aujourd'hui besoin d'une main d'œuvre bon marché docile sinon servile, à l'instar de ce que faisait Moulinex en Basse Normandie dans les années 70 en employant dans des usines des jeunes femmes sans diplôme. A la maille de DTSI, nous constatons le départ de plus en plus d'activités du Système d'Information vers Tunis et Casablanca SI, soit par ce que leur Taux Journalier Moyen (TJM) est

Vos élu(e)s au CE DTSI :

AJASSE Karen, BOUTIN François-Xavier, CAO Nathalie, CHAZELAS Brigitte, DESCATOIRE Fabienne, ESNAULT Fabien, FEJOZ Sophie, GUIBERT Bernard, MOREAU Bruno, OUADI Mahmoud, TEISSANDIER Richard

AYMAT Patrice, COLLAS Virginie, DARNIS Dominique, ESCALON Danielle, HABAY Annick, KHODRI Saïd, LEROY Julien, LORTEAU Marie-Cécile, MAUREL Nadine, SERAFIN Gabriel, SOURISSEAU Hervé,



Déclaration préalable

Septembre 2022

inférieur à ceux des ESN de Métropole, soit que nos compétences internes n'ont pas été remplacées. Cette filiale fait preuve d'un taux de féminisation nettement supérieur à celui de la Direction du SI de la DTSI. Et nous espérons qu'elles ne termineront pas comme les employées de Moulinex. Cette situation nous interroge sur la volonté collective de résoudre la problématique de nos recrutements techniques au féminin au sein d'Orange et non de ses filiales.

En attendant, Mr le Président, nous vous invitons à accompagner notre Directrice Générale qui sera à Toulouse le 5 octobre à l'occasion de l'Université du très Haut-Débit organisée par le Conseil Général de la Haute-Garonne.

Vos élu(e)s au CE DTSI :

AJASSE Karen, BOUTIN François-Xavier, CAO Nathalie, CHAZELAS Brigitte, DESCATOIRE Fabienne, ESNAULT Fabien, FEJOZ Sophie, GUIBERT Bernard, MOREAU Bruno, OUADI Mahmoud, TEISSANDIER Richard

AYMAT Patrice, COLLAS Virginie, DARNIS Dominique, ESCALON Danielle, HABAY Annick, KHODRI Saïd, LEROY Julien, LORTEAU Marie-Cécile, MAUREL Nadine, SERAFIN Gabriel, SOURISSEAU Hervé,

cadres ou pas, vous pouvez compter sur nous !

